

PROTOCOLE D'ACCUEIL POUR LA REOUVERTURE DU COLLEGE DJANGO REINHARDT



La situation sanitaire du pays, liée au coronavirus Covid-19, a entraîné la fermeture des écoles, collèges et lycées depuis le lundi 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et les élèves du collège DJANGO REINHARDT.

Le Président de la République, le Premier Ministre et son gouvernement ont choisi de rouvrir les écoles et les établissements scolaires, progressivement, à partir du 11 mai 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires émises par les autorités pour les personnels et à partir du 18 mai 2020 pour les 6èmes, 5èmes et les élèves ULIS TFC dans un premier temps.

Le présent protocole vise à présenter les prescriptions mises en œuvre au collège DJANGO REINHARDT de Toulon pour permettre la réouverture dès la fin de la période de confinement sur la base du calendrier fixé par le gouvernement français.

Il est destiné aux personnels enseignants, non enseignants et aux usagers de l'établissement.

Le présent protocole traitera les points suivants :

- * PRINCIPES GENERAUX POUR L'ACCUEIL DES USAGERS
- * ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ELEVES VOLONTAIRES
- * ORGANISATION DES SALLES
- * ORGANISATION DES COURS
- * ACCUEIL DES ENFANTS DE PERSONNELS SOINS SANTE, PERSONNELS ENSEIGNANTS & DES SERVICES D'ORDRE DE L'ETAT
- * DEMI-PENSION
- * ORGANISATION DES CIRCULATIONS DES USAGERS
- * LES CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE / CONFINEMENT
- * L'ACCUEIL DE LIVRAISONS / ENTREPRISES EXTERIEURES / COURRIER POSTAL
- * LES DIFFERENTS LIEUX D'ACCUEIL
- * LES CONDITIONS SANITAIRES POUR LES PERSONNELS & USAGERS
- * L'HYGIENE DES LOCAUX
- * LA PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT COVID-19 ELEVE OU ADULTE
- * Annexes : plans et photos des lieux de circulations

Ce protocole nécessite l'implication de tous, élèves, parents, personnels enseignants et non enseignants.

Il sera diffusé lors du CHS du 11 mai 2020 avant l'ouverture à tous les élèves du collège DJANGO REINHARDT et transmis via PRONOTE pour les familles et l'ensemble des messageries professionnelles de tous les personnels.

Nos autorités académiques et rectorales, ainsi que le département en seront également destinataires par mail.

Suite à l'annonce ministérielle du 28 mai 2020 et devant l'obligation d'accueil des élèves volontaires de tous les niveaux pour le 2 juin, le protocole est ré adapté.

PRINCIPES GENERAUX POUR L'ACCUEIL DES USAGERS

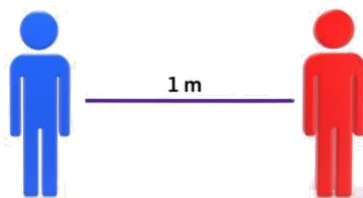
Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour le collège. En cas de symptômes (détaillés en préambule de la procédure gestion COVID) ou de fièvre (supérieure ou égale à 37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre dans l'établissement. Les personnels enseignants et non enseignants devront procéder de la même manière.

Suite au mail en date du 28 avril 2020, tous les personnels enseignants ou en charge d'un service d'éducation présentant des facteurs de risque connus ne travailleront pas en présentiel et ont adressé ou adresseront une demande justifiée au chef d'établissement pour le 13 mai 2020 au plus tard. Les personnels départementaux ont été répertoriés par le CD83 et ont fait connaître leur situation dans les meilleurs délais auprès de Mme l'Adjointe Gestionnaire.

La liste de ces facteurs de risque est consultable sur le site du ministère de la santé

Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes. Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces.



L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. Ces sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces actuellement contre la propagation du virus.



**CORONAVIRUS,
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Afin d'éviter tout contact avec un distributeur de papier, le séchage à l'air libre est préconisé. L'établissement propose des points d'eau dans les toilettes. Les toilettes des étages seront ouvertes pendant le temps de cours. Les blocs sanitaires dans la cour seront ouverts pendant les temps de récréation. Certaines salles équipées de point d'eau permettent aussi le lavage régulier des mains.

A l'entrée du collège, ainsi qu'au moment de la sortie, un flacon de solution hydroalcoolique sera à disposition pour que les élèves l'utilisent sous le contrôle d'un adulte dans ces moments de circulation.

Les parents pourront aussi veiller à ce que leur enfant dispose d'un flacon de solution hydro-alcoolique personnel. Le format préconisé est de 75 ml.

Chaque enfant et adulte veillera à la désinfection de ses mains, a minima :

- A l'arrivée ;
- Le soir avant de rentrer chez soi ;
- Avant de rentrer en classe, après les mouvements dans les lieux dédiés (Sanitaires, Hall,) ou dans les salles bénéficiant d'un évier ;
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Autant que de besoin après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- Avant de porter un aliment à sa bouche liquide ou solide et après l'avoir porté.

Les échanges manuels entre toutes personnes sont à proscrire (crayons, copies, sujets, objets liés à l'activité sportive, culturelle...).

Chaque enseignant veillera au rappel de la nécessité de respecter les gestes barrières. Tous les personnels veilleront au strict respect de ces gestes.

La sensibilisation des enfants par les parents est aussi prépondérante.

Le port du masque

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé "masque grand public " dans toutes les situations où la distanciation physique ne peut être respectée.

Le ministère de l'éducation nationale mettra donc à disposition de ses personnels en contact direct avec les élèves des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) dès le 11 mai à raison de deux masques par jour de présence dans l'établissement. Une dotation spécifique de masques lavables est fournie par l'état pour les personnels Education Nationale ainsi que dans un premier temps les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et ULIS TFC des familles volontaires (4 masques par personnes- 20 lavages)

Pour les collégiens, le **port du masque est obligatoire dès lors que la distanciation physique ne peut être respectée.**

La dotation masques sera remise aux élèves le jour de l'accueil spécifique. Il est de responsabilité des parents de respecter les modalités de nettoyage spécifique ainsi que de s'assurer de l'usage réglementé de celui-ci (durée une demi journée par masque). Une fiche détaillée explicative sera fournie avec la dotation masque. Le port sera donc obligatoire pour accéder à l'établissement et lors des circulations et au moment des récréations.

Une dotation Direction Académique de masques jetables permettra de gérer les situations exceptionnelles et uniques de manquement.

De même, une dotation spécifique pour les personnels enseignants et non enseignants de l'éducation nationale sera fourni aux à ce personnels en présentiel.

La gestion du protocole de lavage est de la responsabilité de l'utilisateur.

Pour les personnels départementaux, une dotation Conseil départemental a été effectuée et abondée hebdomadairement. Le service de gestion aura en charge l'équipement des personnels

Les personnels en charge d'accompagnement des élèves en situation de handicap devront porter ce masque dès lors qu'ils sont en situation de travail avec les élèves et conserver la distanciation physique.

La détention des masques par notre établissement pour les personnels enseignants, non enseignants et les élèves qui n'en disposeraient pas est l'une des conditions majeures pour que notre établissement puisse poursuivre ce protocole. L'absence du réapprovisionnement de masques ou d'autres éléments sanitaires entraînera le report de la prise en charge des élèves jusqu'à leur livraison et leur mise à disposition de tous les usagers.

ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES ELEVES VOLONTAIRES

Le règlement intérieur de l'établissement voté en conseil d'administration reste la règle. Les règles de discipline, de gestion des absences et des retards sont inchangées, tout comme celles d'usage du téléphone, de la tenue, du comportement, du respect des personnes et des biens et de la sécurité.

Un état des élèves présents sera effectué dès le 1er jour par la vie scolaire. Les familles des élèves absents seront contactées. La décision des familles de scolariser ou non leur enfant sera valable jusqu'au 1er juin 2020. A compter du 1er juin 2020, les conditions d'accueil pourront être modifiées en raison de l'ouverture possible aux classes de 4èmes et 3èmes. Une nouvelle période s'ouvrira du 1er juin au 3 juillet 2020 et un nouveau protocole d'accueil sera diffusé.

L'adaptation porte sur les règles de circulation, récréations, la demi-pension, l'organisation de la vie scolaire et le droit de réunion.

Le retour en classe se fait sur la base du volontariat des responsables légaux. Tout élève qui ne respectera pas les règles de distanciation sociale et sanitaires (port du masques, lavage de mains,...) sera remis à sa famille et à ne sera plus être autorisé à revenir en classe.

Une sanction disciplinaire pour mise en danger d'autrui dans un contexte sanitaire contraint sera portée à son dossier scolaire.

L'accueil des élèves volontaires **de tous les niveaux** se fera selon les classes constituées en début d'année scolaire.

- Les 6^{èmes} volontaires : les lundis à la journée (amplitude de 8h à 16h30).
- Les 5^{èmes} volontaires : les jeudis à la journée (amplitude de 8h à 16h30).
- Les 4^{èmes} volontaires : les mardis à la journée (amplitude de 8h à 16h30).
- Les 3^{èmes} volontaires : les vendredis à la journée (amplitude de 8h à 16h30).

Pour les 2 derniers niveaux un temps d'explication et d'échange sera nécessaire sur les premières heures du 1^{er} jour. Cette nouvelle « pré-rentree » sera l'occasion d'explicitier en détail les gestes barrières ainsi que les procédures spécifiques aux élèves ; faire le point sur les adaptations pédagogiques à mettre en place sur cette fin d'année. De plus, nous détaillerons l'emploi du temps de la période à venir.

Les EDT seront consultables sous Pronote au samedi 6 juin 2020 au plus tard et seront valable du lundi 8 juin au vendredi 26 juin 2020.

1 salle sera affectée pour chacune des classes + 1 table sera affectée par élève (place identifiée par un étiquetage).

Un emploi du temps modifié sera proposé pour chaque classe et visualisable sur PRONOTE sous réserve de modifications liées à l'évolution de la crise sanitaire et des consignes gouvernementales.

Le port du masque en classe est autorisé si l'élève le souhaite et obligatoire dans toutes les circulations. Pour des raisons pratiques, l'enseignant peut ne pas en porter. L'organisation physique de la classe l'éloignera a minima de 1 mètre des élèves.

Les élèves : Le jour de leur rentrée, tous les élèves bénéficieront d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains** et la circulation dans l'établissement

Les enseignants et le personnel : Tous les personnels enseignants et non enseignants bénéficieront d'une **information sur le présent protocole et la nécessité de respecter et de faire respecter strictement la distanciation physique, les gestes barrières, l'hygiène des mains, la circulation dans l'établissement et l'occupation des locaux.**

ORGANISATION DES SALLES

Affectation d'une salle par classe

6EME 1	10	5EME 1	20	4EME 1	20	3EME 1	10
6EME 2	11	5EME 2	21	4EME 2	20	3EME 2	12
6EME 3	12	5EME 3	22	4EME 3	29	3EME 3	16
6EME 4	13	5EME 4	23	4EME 4	22	3EME 4	13
6EME 5	15	5EME 5	29	4EME 5	27	3EME 5	15
6EME 6	17	5EME 6	25	4EME 6	23	3EME 6	17
6EME 7	16	5EME 7	27	4EME 7	25		
		ULIS TFC	Salle ULIS	4EME 8	21		

Les portes des salles restent ouvertes en permanence.

Etiquetage des places. La désinfection de chaque salle (mobilier) a lieu avant l'arrivée des élèves, pendant la pause de midi.

Activités culturelles : Les voyages scolaires et les sorties scolaires sont annulés pour l'année scolaire 2019-2020.

Les lieux culturels sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Chaque enseignant veillera à inciter l'accès aux découvertes et à la culture au travers des moyens audio-visuels (projection des visites de musées virtuels...) en classe, ou orientera certaines activités à la maison.

Activités diverses : Les réunions en présentiel seront réduites à leur strict minimum et se tiendront soit en présentiel soit à distance via des plateformes de visioconférence.

Suite à une décision de la direction académique, les membres élus aux instances officielles de l'EPL (Etablissement Public Local d'Enseignement), non personnels de l'établissement, sont autorisés, par leur statut d'élus et avec leur accord, à accéder aux locaux de l'établissement dans le respect du protocole sanitaire établi pour assister aux réunions spécifiques.

ORGANISATION DES COURS

Les personnels enseignants autorisés à ne pas travailler en présentiel assurent l'accompagnement pédagogique tel qu'il a été mis en place depuis le 16 mars dernier en tenant compte des nouvelles directives sur les attendus de fin de niveau. Ils assurent un lien avec leurs élèves, s'appuient sur PRONOTE pour les échanges avec élèves et familles, renseignent le cahier de texte et répondent aux demandes de l'administration (via leur boîte mël professionnelle), notamment dans le cadre des bilans de fin d'année, conseils de classe, orientation des élèves, diplôme national du brevet, ...

Les personnels enseignants qui assurent les cours en présentiel bénéficient d'un emploi du temps qui prend en compte l'ensemble des contraintes liées à ce protocole. Ils sont invités à effectuer la classe inversée afin de permettre aux élèves qui ne se rendent pas en classe, de bénéficier de l'accompagnement pédagogique à domicile. En amont, tous les élèves, volontaires ou non pour un retour en classe, reçoivent des cours sous forme de ressources en ligne qu'ils consultent en autonomie chez eux. En classe, l'enseignant est invité à privilégier le travail collaboratif dans le respect des distanciations sociales et la mise en activité des élèves et apportent un soutien face aux problématiques individuelles.

ACCUEIL DES ENFANTS DE PERSONNELS SOINS SANTE, PERSONNELS ENSEIGNANTS, PERSONNELS DES SERVICES D'ORDRE DE L'ETAT

Un accueil pour les enfants de personnels du milieu soins santé, des personnels enseignants d'autres établissements, des personnels des services d'ordre de l'état dont les enfants sont scolarisés dans notre établissement est susceptible d'être mis en place.

A cette étape aucune famille ne s'est signalée.

L'accès à cet accueil est soumis à justificatif professionnel et à inscription préalable.

DEMI-PENSION

Le service de demi-pension sera ouvert aux élèves demi-pensionnaires volontaires pour un retour en établissement uniquement sur les jours d'accueil du niveau.

La continuité de l'ouverture sera soumise aux annonces ministérielles mais aussi aux contraintes de l'établissement suivant le nombre d'élèves susceptibles d'être accueillis.

Les élèves seront accueillis au self afin de garantir toutes les mesures d'hygiène sanitaires alimentaires.

Des zones par classe seront déterminées, des services décalés seront mis en place afin d'éviter le brassage des classes.

Un service sur table sera assurée (plateau déposé avant l'arrivée des élèves et enlevé pour nettoyage après le départ des élèves).

La circulation d'accès au self sera encadrée par le service Vie scolaire et soumise strictement à la mesure de distanciation sanitaire ainsi qu'à la limitation du brassage des élèves.

ORGANISATION DES CIRCULATIONS DES USAGERS

Port du masque : Le port du masque est de rigueur pendant tous les déplacements dans l'établissement pour les élèves comme pour les adultes. Il est aussi sur le parvis de l'établissement, lorsque les élèves attendent l'ouverture de l'établissement.

Ouverture des portes extérieures : Les portes extérieures des bâtiments sont ouvertes par le personnel d'éducation avant la rentrée des élèves.

Ouverture des portes intérieures : Toutes les portes des salles de classe / bureaux / espaces communs, restent ouvertes exception faite des bureaux du service de gestion, des locaux à usage privé, sanitaires.

Limitation des croisements entre les usagers :

Les assistants d'éducation assureront la circulation des élèves et le lien entre le départ et l'arrivée des enseignants en classe. Tous seront porteurs d'un masque durant les déplacements.

Plusieurs sens de circulation sont définis. Les élèves de 6èmes sont uniquement au 1^{er} étage, les élèves de 5èmes au 2^{ème} étage et les élèves ULIS TFC dans leur salle dédiée.

Ces sens de circulation sont matérialisés, ils seront expliqués aux élèves autant de fois que nécessaire par les personnels enseignants et les assistants d'éducation.

L'accès à la vie scolaire se fait par la cour uniquement et les échanges avec le personnel Vie scolaire se feront par la fenêtre ouverte côté cour afin de respecter la distance sanitaire.

L'accès au rez-de-chaussée Salle ULIS se fait par le hall. La sortie en récréation se fait par le couloir salle des professeurs sous le contrôle de Mme LEFEUVRE, professeure coordonnatrice de l'ULIS, qui veille au respect des distanciations physiques.

Le bâtiment faisant partie du protocole sanitaire, les points de contact seront régulièrement nettoyés (ou sur demande des personnels enseignants qui s'y sont rendus).

Les élèves seront invités à marcher en file indienne, en respectant le mètre de distance.

Des assistants d'éducation et des personnels enseignants seront mobilisés à chaque mouvement afin de faire respecter les règles.

Des assistants d'éducation seront présents en permanence à chaque étage. Un bureau sera installé afin qu'ils puissent tenir leur permanence.

Les arrivées des élèves ainsi que les sorties des élèves se feront par le portail principal.

Début et fin des cours : A leur arrivée dans l'établissement, les élèves montent directement dans leur salle où les professeurs les attendent et s'installent à leur place en respectant les gestes barrières et la distanciation physique. A la fin de la demi-journée, les élèves attendent l'autorisation du professeur pour quitter leur place. Chaque professeur attend le signal de la vie scolaire pour permettre aux élèves de quitter la salle.

Les interours et la circulation hors temps de classe dans les bâtiments : les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés. La distanciation physique est de rigueur, la marche en file indienne est la règle. La marche de front n'est pas autorisée.

Aucun déplacement n'est toléré aux interours.

Pour une situation exceptionnelle, l'enseignant fait appel à un surveillant d'étage afin de prendre en charge individuellement l'élève.

Les récréations : Les élèves attendent l'autorisation du professeur pour quitter leur place. Chaque professeur attend le signal de la vie scolaire pour permettre aux élèves de quitter la salle.

Le groupe classe sera accompagné jusqu'à la zone de récréation par l'enseignant ayant en charge la classe dans une circulation calme et distanciée en suivant le marquage.

Les enseignants contournent le bâtiment « vestiaire agents » et rentrent à nouveau par la loge pour accéder au bâtiment.

A l'issue de la récréation, le personnel Vie Scolaire organise la remontée en classe

Des fléchages seront mis en place par la vie scolaire qui veillera à leur maintien et les remplacera si nécessaire. Ces fléchages désigneront les sens de circulation ou inviteront au respect des gestes barrières et des distanciations physiques.

L'accès à l'établissement est interdit au public (sauf aux membres élus volontaires convoqués pour une instance officielle). Les échanges avec l'administration, le secrétariat, le service de gestion et les enseignants se font uniquement par téléphone ou par mail et ce jusqu'à nouvel ordre. Toute entrée de personnes dans le cadre du fonctionnement de l'établissement (rendez-vous avec un personnel d'éducation, d'enseignement, de direction, de gestion) est soumise à autorisation du chef d'établissement. Les personnes extérieures autorisées à pénétrer dans l'établissement ne peuvent circuler dans les parties où se trouvent des élèves sans être accompagnées et munies d'un masque, un exemplaire doit leur être délivré à la loge si les personnes extérieures n'en sont pas équipées.

LES CONSIGNES DE SECURITE INCENDIE / CONFINEMENT

Les consignes de sécurité restent identiques aux consignes précédentes.

Seule la zone dite de confinement sera étendue au plateau sportif afin de respecter la distanciation sanitaire.

L'ACCUEIL DE LIVRAISONS / ENTREPRISES EXTERIEURES / COURRIER POSTAL

Livraisons diverses :

* Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.

* Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis au point de livraison défini conjointement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison et ne récupèrent pas nécessairement la signature du destinataire.

Entreprises extérieures :

La programmation des interventions est organisée en coordination étroite avec l'adjointe gestionnaire et l'ouvrier professionnel. Les conditions d'accueil, de circulation concernant ces interventions sont adaptées sur la base de ce protocole. Les règles de distanciation physique et la limitation des interactions entre les travaux et les élèves ou personnels accueillis sont une priorité. Les intervenants extérieurs disposent de leur propre équipement (masque / gel hydro-alcoolique / gants) sous peine de ne pouvoir intervenir au sein du collège.

LES DIFFERENTS LIEUX D'ACCUEIL

Les salles de classe :

Chaque bureau d'enseignant disposera des moyens de désinfection permettant à chacun de s'installer dans le respect des conditions sanitaires, permettant de désinfecter le poste de travail, le clavier, la souris, la télécommande, le poste de téléphone la chaise et les divers points de contact.

Les tables et chaises pour les élèves seront espacées afin de respecter la distance sanitaire.

La cour de récréation : Des zones spécifiques seront créées par classe dans la cour.

Casiers élèves : L'espace casier n'est plus accessible aux élèves jusqu'à nouvel ordre. Les élèves qui voudraient récupérer des affaires personnelles laissées dans le casier feront une demande d'accès auprès du service de vie scolaire.

L'Accueil : L'agent assure le filtrage des extérieurs, l'accueil téléphonique, l'envoi du courrier et la réception du courrier. Les relations avec le public se font par le portillon et le visiophone.

En cas de besoin spécifique l'accès sera autorisé devant la fenêtre de l'accueil. La configuration des lieux permet de conserver la distanciation physique d'un mètre minimum avec le public extérieur. Les personnels enseignants et non enseignants et les usagers devront passer obligatoirement par cet espace. L'agent d'accueil entretiendra son espace professionnel.

La vie scolaire assure l'accueil un à un des élèves par discussion par la fenêtre donnant sur la cour. Un affichage est installé en ce sens. Les assistants d'éducation veillent au respect de cette consigne.

L'infirmerie est ouverte. L'infirmière scolaire reçoit les élèves un à un et applique strictement les consignes sanitaires (Port du masque, gants, désinfection après le passage de chaque élève, aération...). La nécessité de discrétion impose la fermeture des portes. L'infirmière scolaire se chargera d'ouvrir les portes et de les fermer aux élèves ; elle assurera la désinfection de ses mains à chaque contact. Un personnel d'entretien procédera au nettoyage dans le respect des règles sanitaires.

Le bureau du médecin scolaire : ce bureau est dédié à l'isolement des élèves porteur des symptômes du Covid en attente des responsables légaux. Il sera soumis à un nettoyage approfondi à l'issue de chaque passage.

L'attente des responsables se fera en présence de l'infirmière sur les jours de présence et par un personnel Vie Scolaire les autres jours en respectant la distanciation sociale indispensable.

Le foyer des élèves est fermé jusqu'à nouvel ordre et servira de salle de travail pour les Aeds

Le centre de documentation sera ouvert selon un protocole spécifique à valider. Le brassage des élèves et les prêts de manuels sont proscrits. Une possibilité d'accueil spécifique sera à déterminer.

Les locaux administratifs, secrétariat, bureaux de la direction ne sont ouverts qu'aux personnels enseignants et non enseignants qui veilleront à respecter les règles de distanciation physique. Il ne pourra être reçu au sein de ces espaces qu'un personnel à la fois. De même, le service de gestion est ouvert aux personnels, les échanges se déroulent par la fenêtre intérieure spécifique ; Pour les usagers, le contact par mail ou téléphone est privilégié.

La salle des professeurs : est fermée jusqu'à nouvel ordre.

Les photocopieurs : ne sont pas accessibles. Pour les situations très particulières (TFC, UPE2A, ...) merci de vous rapprocher du secrétariat de direction.

Salle Informatique : La salle 24 au 2^{ème} étage sera dédiée au personnel enseignant pour celles et ceux qui souhaitent travailler hors temps de classe et dans les horaires d'ouverture de l'établissement. Des lingettes sont mises à disposition afin de permettre un nettoyage par l'utilisateur du clavier.

La salle de permanence sera fermée.

La grande salle de réunion (concertation) sera également ouverte en permanence mais restera réservée à l'administration pour les réunions de direction et autres rencontres dont l'effectif est inférieur ou égal à 12 personnes. La salle fera l'objet d'un nettoyage après chaque utilisation par le personnel technique affecté à la zone.

Les laboratoires de sciences accueillent au maximum 2 personnels enseignants à la fois qui respectent les règles de distanciation sociale. Les personnels enseignants veillent au respect des conditions sanitaires dès lors qu'ils utilisent un appareil (désinfection des poignées des chambres ventilées, des appareils).

Locaux communs des agents : La configuration des lieux ne permet pas la mise en place d'un sens de circulation. Les appareils ménagers doivent être nettoyés et mis à l'arrêt. L'accès est limité à 2 personnes dans la salle de repos qui doivent respecter les règles de distanciation physique, 1 personne à la fois dans les vestiaires. Un plan de nettoyage, désinfection périodique doit être établi : poignées de portes et boutons, interrupteurs, rampes, tables, dossiers de chaise, poignées de portes, distributeurs de savon, lavabos, WC.

Réfectoire : Le réfectoire sera nettoyé après chaque utilisation selon les critères sanitaires spécifiques.

Cuisine (Tous locaux) : le chef de cuisine, aidé selon l'effectif des agents, se charge du nettoyage de ces locaux après chaque service.

Atelier ouvrier professionnel : L'accès à l'atelier n'est autorisé qu'à l'ouvrier professionnel. Il en est de même pour tout l'outillage qui devra systématiquement être rangé après utilisation.

LES CONDITIONS SANITAIRES POUR LES PERSONNELS & USAGERS

Consignes générales pour l'ensemble des personnels enseignants, non enseignants et usagers du collège Django REINHARDT :

- * Appliquer les gestes barrières.
- * Porter un masque pendant les circulations.
- * Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, les files et en croisement de flux piétons.
- * Eviter de parler fort en face d'autres personnes, préférer se positionner en côte à côte, à un mètre de distance minimum, plutôt qu'en face à face et choisir un lieu ouvert (préau, extérieur) plutôt qu'un espace fermé.
- * Respecter les consignes, les affichages, les sens de circulation.
- * Proscrire le matériel partagé par plusieurs personnes pendant le travail.
- * Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.

Les lavabos et WC :

- * Les assistants d'éducation veillent à limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires et gèrent les flux d'entrée et de sortie ;
- * Les assistants d'éducation demandent aux élèves de se laver les mains avant et après le passage aux toilettes ;
- * Les assistants d'éducation en charge de la gestion des élèves vers les sanitaires s'assurent que les lieux permettent en permanence aux usagers de se laver les mains.

Les lavabos et WC présents dans les couloirs seront ouverts aux heures de cours : Le nettoyage de ces lieux sera effectué à chaque heure de présence des usagers.

Cours en salles spécialisées : Les cours de sciences physiques, technologie, SVT, éducation musicale et arts plastiques se feront dans la salle attribuée à la classe.

Il est demandé aux enseignants de ces disciplines de :

- * Proscrire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves ;
- * Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos ;

Lavage des mains : Le lavage des mains (eau et savon avec séchage à l'air libre) est obligatoire dès l'arrivée dans l'établissement et sur simple demande au professeur qui confie l'élève à un personnel présent dans le couloir afin de l'accompagner vers un point d'eau ou à la vie scolaire hors temps de classe. Un lavage / nettoyage des mains est recommandé toutes les 2 heures ou immédiatement après un contact avec une personne ou une surface "collective".

Repas individuels pour les personnels enseignants et non enseignants : Le service demi-pension est réservé uniquement aux élèves. L'absence de demi-pension pour les personnels et l'arrêt de toute forme d'équipements communs (frigidaires, micro-ondes...) nécessite de revoir les pratiques. Chaque personne qui désire déjeuner apportera sous sa responsabilité son repas ne nécessitant pas de maintien de la chaîne du froid ou de réchauffage. Le repas pourra être pris dans les lieux non affectés aux élèves (Cour / Parking/ salle 24 limitée à 10 personnes). Toute forme de condiments communs (sel, poivre) ou de couverts / verres / assiettes communs est à proscrire.

Chacun veillera au respect de la distanciation physique et au nettoyage de la place qu'il a occupée pendant son temps de repas.

Montée en classe : Les enseignants de la 1ère heure du matin et de l'après-midi (y compris EPS) veillent à être présents dans leur salle 10 mn avant la sonnerie pour permettre aux élèves de monter directement, dès l'ouverture du portail élèves. Les montées en classe à la première heure du matin et de l'après-midi se font sous le contrôle des CPE, assistants d'éducation, présents à la fois à l'extérieur et dans les circulations. Les élèves sont invités à marcher en file indienne, sans se parler, en respectant un mètre entre eux. CPE, assistants d'éducation et enseignants veillent au respect de la distanciation physique dans les circulations extérieures et intérieures.

Postes Informatiques : Les claviers des postes informatiques accessibles aux enseignants (salles de classe - salle 24) doivent être désinfectés par l'usager.

Chaque salle disposera des moyens de désinfection de l'ensemble du poste (clavier, souris, bouton unité centrale).

Arrivée devant la salle de classe et entrée en classe :

- * Dans la mesure du possible, l'entrée doit être fluide.
- * Dans le cas d'une régulation des flux, les élèves se rangent en file indienne à une distance d'1 m minimum devant leur salle.
- * L'entrée de la première heure se fait sous la direction de l'enseignant ou du personnel de vie scolaire présent dans les couloirs.
- * Pendant l'interclasse, dans l'attente du nouvel enseignant, les élèves restent à leur place et n'en bougent pas.
- * Chaque enseignant veille à limiter les déplacements au sein de sa classe.
- * L'échange de documents et l'utilisation de matériel collectif sont interdits.
- * Chaque enseignant veille à l'absence d'échange d'objet personnel entre élèves.
- * Chaque enseignant veille à ne pas modifier le plan de classe, à ne pas placer d'élèves en situation de face à face.
- * Le port du masque est autorisé au sein de la classe pour les élèves qui souhaitent le conserver et obligatoire dès lors que la distanciation physique n'est pas respectée.
- * La position éloignée de l'enseignant avec ses élèves laisse à sa convenance le port du masque dès lors qu'il dispose d'une distanciation supérieure à un mètre entre lui et les élèves. (Décret n°2020-663 du 31 mai 2020)
- * Chaque enseignant assure l'aération de sa salle de classe par l'ouverture des fenêtres. L'enseignant de la dernière heure s'assure de leurs fermetures.
- * Chaque enseignant veille au respect des gestes barrières et des distanciations physiques.
- * Chaque enseignant nettoie son bureau avant et après le départ de sa salle grâce aux lingettes ou spray mises à disposition.
- * Chaque enseignant qui libère sa classe en dernière heure de cours veille à ce que les couloirs soient libres vers la sortie. Il s'en assure en s'adressant au personnel de vie scolaire présent dans les couloirs qui l'autorise à libérer ses élèves et prend en charge leur circulation vers la sortie.

Activités sportives :

Les activités physiques extérieures à l'établissement sont maintenant autorisées, l'utilisation des installations sportives est à nouveau acceptée.

Les activités physiques (extérieures à l'établissement, du type randonnée) sont possibles en respectant les consignes sanitaires.

En cas de météo défavorable, les élèves devront se rendre dans leur salle dédiée.

L'accès au vestiaire ne sera pas autorisé. Les activités en contact avec le sol ne sont pas autorisées.

Les enseignants d'éducation physique et sportive adapteront l'intensité de l'effort demandé en fonction des contraintes sanitaires imposées. Les règles de distanciation physique dans les pratiques sportives sont définies dans le protocole sanitaire national de la façon suivante : 5 m pour une marche rapide et 10 m pour la course.

Afin de respecter ces distances le plateau sportif sera évolutif selon les horaires afin d'éviter le brassage des élèves et permettre le retrait du masque pendant les activités physiques.(en cas de refus de retrait de masque, l'élève ne participera pas à l'activité et restera dans sa zone).

- * Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires, il sera demandé aux élèves qui ont un créneau d'EPS dans leur emploi du temps de venir en tenue de sport.
- * Vestiaires et douches ne sont pas accessibles.
- * Les jeux de ballons, les sports de contact et collectifs sont proscrits.
- * L'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous les élèves est proscrite.
- * Le matériel sportif pouvant être manipulé par les enseignants d'EPS doit faire l'objet d'une désinfection
- * Les enseignants d'EPS privilégieront les parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- * Si le respect de ces règles n'est pas applicable, l'enseignement d'EPS accueillera les élèves dans leur salle dédiée afin de décliner des activités numériques théoriques. (Explication de règles, observation de séquences sportives,...).
- * Une serviette de plage sera demandée aux familles afin de permettre une pratique au sol d'activités (type gainage, pompes, etc).
- * La gestion des dispensés se fera au moment de l'appel en classe et les élèves concernés seront ensuite gérés par le personnel vie scolaire dans une salle dédiée.
- * En cas de difficulté pendant l'activité, les enseignants d'EPS utiliseront leur talkie walkie afin de communiquer avec le personnel Vie Scolaire de bureau pour organiser l'intervention.

HYGIENE DES LOCAUX

Des protocoles spécifiques sont déclinés aux agents de la collectivité. Ces documents et mesures à appliquer ont été testés en amont et permettent par leurs qualités d'assurer une réalisation opérationnelle du nettoyage spécifique attendu.

Ces fiches actions sont déclinées par poste et par tâche à accomplir.

Les agents de la collectivité doivent s'y reporter systématiquement.

Le service de gestion établit un plan de nettoyage quotidien des locaux intégrant l'ensemble des salles de classe, locaux, bureaux, circulations ouvertes aux usagers et aux personnels enseignants et non enseignants.

Salles de classes : les enseignants sont tenus de nettoyer leur espace de travail (Bureau, tableau, ...).

Blocs sanitaires : Ils font l'objet d'une surveillance particulière et d'un nettoyage et désinfection avant l'ouverture aux élèves du matin et de l'après-midi. Les points de contact, poignées, distributeur savon, robinets, sont quant à eux nettoyés régulièrement ou sur demande des personnels en charge de la surveillance des lieux.

Une réévaluation permanente des risques doit permettre d'adapter notre action. Le chef d'établissement, le chef d'établissement adjoint, l'adjointe gestionnaire, la directrice adjointe de SEGPA, les conseillers principaux d'éducation, sont les relais privilégiés pour toute remontée d'information allant dans le sens de l'amélioration de notre action.

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS SUSPECT COVID-19

En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un élève

Les principaux symptômes évocateurs sont : toux et maux de gorge, éternuement, gêne respiratoire, Maux de tête, perte de goût et d'odorat, courbatures, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

L'infirmière scolaire est prévenue dans les plus brefs délais. En son absence le personnel Vie Scolaire désigné en charge de l'élève se comporte de la même manière

La conduite à tenir est la suivante :

* Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans le bureau du médecin scolaire en présence d'un adulte à proximité dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale. : L'infirmière Madame LAMY et le Médecin scolaire, Mme RIPOLL

* Prise de la température avec un thermomètre sans contact.

* Appel sans délai des parents pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les mesures barrières.

* Rappel par le chef d'établissement ou l'infirmière scolaire de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et s'assurer, en lien avec le médecin traitant, de la réalisation d'un test de dépistage de leur enfant dans un centre prévu à cet effet.

* Le chef d'établissement prévient le personnel de santé de l'éducation nationale référent pour l'aide à l'analyse des contacts de l'élève, depuis les 48h précédant le début des symptômes, selon les critères de Santé Publique France.

* Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires

* Mise en place du nettoyage dans le cadre du protocole habituel par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.

* Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif d'un élève

* Le chef d'établissement informe les services académiques et la collectivité de rattachement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistage des autres élèves et personnels.

* La famille est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale pour déterminer la stratégie d'isolement la plus adaptée étant donné le contexte.

* Le chef d'établissement informe les personnels et les parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'enfant malade dans les plus brefs délais.

En cas de survenue de symptômes évocateurs chez un adulte

- * Isolement de l'adulte avec un masque dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des mesures barrières.
- * Rappel par le chef d'établissement ou l'infirmière scolaire de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décide si un test de dépistage est nécessaire et donne un avis sur la reprise du travail.
- * Nettoyage minutieux et désinfection par les personnels des locaux et objets touchés dans les 48h précédentes.
- * Poursuite stricte des mesures barrières.

En cas de test positif d'un adulte

- * Le chef d'établissement informe les services académiques et la collectivité de rattachement. Les services académiques définissent en lien avec les autorités sanitaires les modalités de dépistages des élèves et des personnels. Des dépistages pourront être organisés au sein du collège selon les modalités définies par les autorités sanitaires.
- * Le chef d'établissement informe personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'enfant dans les plus brefs délais.

Le Protocole de nettoyage et de désinfection des locaux après un cas de COVID-19 sera alors mis en place afin de garantir la santé de chacun.

Protocole d'accueil du collège Django REINHARDT rédigé le 7 mai 2020 et présenté en CHS du 11 mai 2020.
Etabli dans le cadre de la réouverture faisant suite à la crise sanitaire COVID-19.

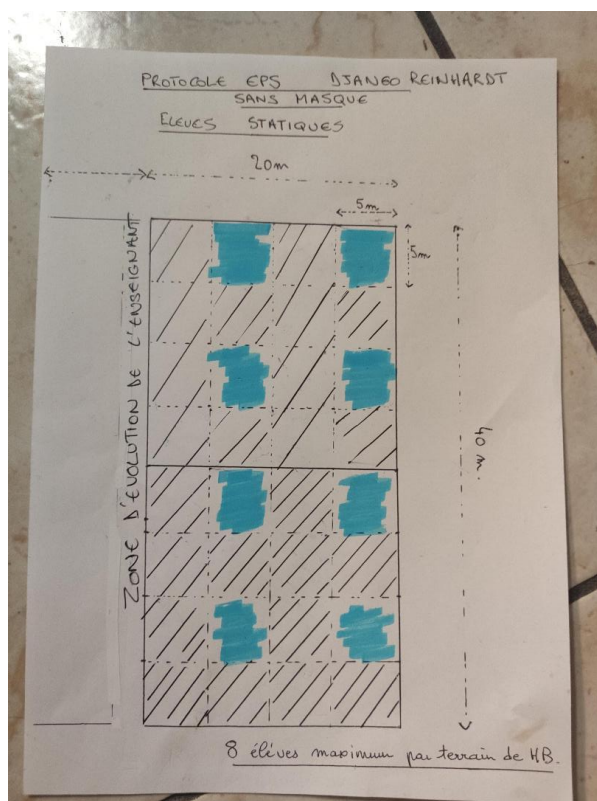
Ce protocole est susceptible d'évoluer en fonction des retours d'expérience. Toute mise à jour sera communiquée à l'ensemble des personnels enseignants, non enseignants et usagers (élèves et responsables légaux) du collège Django REINHARDT ainsi qu'à notre autorité Académique et au Conseil Départemental.

Mis à jour le	11 mai 2020 suite aux différentes remarques des membres du CHS
Mis à jour le	13 mai 2020 suite à la réunion avec les représentants du personnel enseignants, aux échanges constructifs des agents de la collectivité et la nouvelle dotation ETAT
Mis à jour le	14 mai 2020 suite aux remarques en CA : Voté favorablement à l'unanimité
Mis à jour le	4 juin 2020 suite à l'obligation d'accueil des élèves volontaires de tous les niveaux

Le Principal
C. GARRIONE



Plan d'utilisation générale d'un terrain de Handball



1ere heure	2eme heure	1ere heure	2eme heure
3eme heure	4eme heure	3eme heure	4eme heure
1ere heure	2eme heure	1ere heure	2eme heure
3eme heure	4eme heure	3eme heure	4eme heure
1ere heure	2eme heure	1ere heure	2eme heure
3eme heure	4eme heure	3eme heure	4eme heure
1ere heure	2eme heure	1ere heure	2eme heure

3eme heure	4eme heure	3eme heure	4eme heure
---------------	---------------	---------------	---------------



Parvis avec distanciation



Désinfection à l'arrivée



Flacon gel hydroalcoolique



Hall avec sens circulation



Accès étage règlementé



Couloir : Sens de circulation



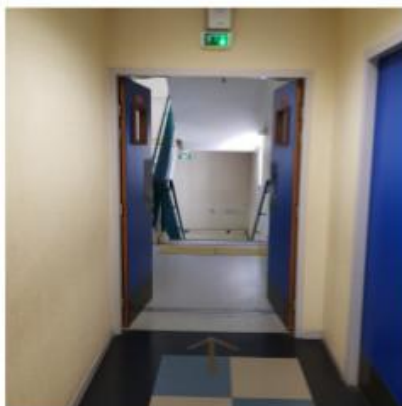
Salle de classe réaménagée



Placement fixe des élèves



Consignes : affichage classe



Sortie vers récréation



Zone bancs neutralisée



Réfectoire : 1 élève par table